

AVIS COMMUNE D'ARTIGUES (VAR)

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLU ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté en date du 08/09/2017, l'adjointe déléguée au Maire de la Commune d'Artigues a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Zonage d'assainissement.

Le projet de PLU intègre le rapport sur les incidences environnementales, au titre de l'évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

La saisine pour un examen au cas par cas pour déterminer l'éligibilité du zonage d'assainissement des eaux usées à l'évaluation environnementale a été réalisée. Par son avis en date du 07/09/2017, l'Autorité Environnementale a répondu que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur René LEESTMANS, Général en 2ème section, Directeur des études du Centre des Hautes Etudes de l'Armement Méditerranée, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie d'Artigues du Lundi 2 Octobre 2017 au Vendredi 3 Novembre 2017 inclus.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver le PLU et le zonage d'assainissement des eaux usées.

Le dossier d'enquête publique conjointe comprenant le dossier de projet de plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement des eaux usées seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (soit entre 08h00 et 12h30 du lundi au vendredi et de 14h00 à 17h00 les lundis et vendredis).

Le dossier de projet du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement des eaux usées seront également consultables via le site de la mairie <http://www.mairie-artigues.com>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie d'Artigues, 7 rue de la Mairie, Le Village, 83560 Artigues. Les observations du public pourront également être exprimées par messagerie électronique à l'adresse : « plu.artigues@orange.fr » jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 novembre 2017 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours suivants :

- Lundi 2 Octobre 2017 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi 18 Octobre 2017 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 3 Novembre 2017 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête conjointe, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet <http://www.mairie-artigues.com>, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique conjointe peuvent être demandées auprès de Madame PANTAT Hélène, Adjointe au Maire d'Artigues, soit par courrier adressé à la Mairie d'Artigues, 7 rue de la Mairie, Le Village, 83560 Artigues, soit par téléphone au 04 94 80 31 02.